Fiche technique
25.09.2026

Amistar®

Fongicide partiellement systémique à large spectre contre les maladies des céréales, des pommes de terre, du colza, des fruits à noyaux, des petits fruits, des légumes et des plantes ornementales

Description du produit en bref
Fongicide translaminaire à action préventive et parfois curative contre de nombreuses maladies principales des cultures agricoles.

Matières actives
250 g/l Azoxystrobine

Formulation
Suspension concentrée (SC)

Fabricant
Syngenta AG, Basel

Trademark
Syngenta AG, Basel

Numéro d'homologation
W-5481-2

Mode d'action
L'**Azoxystrobine** appartient à la famille chimique des strobilurines. Elle a un large spectre d'efficacité contre les différentes familles de champignons pathogènes. L'Azoxystrobine agit au niveau des mitochondries par blocage de la respiration et arrêt de la production d'énergie. Elle agit sur la germination des spores, sur la croissance mycélienne et sur la sporulation. La pénétration dans la plante est translaminaire et systémique. L'action de l'Azoxystrobine est principalement protectrice; la matière active doit donc être appliquée de façon préventive. L'Azoxystrobine assure une protection prolongée contre de nouvelles infections, selon la maladie et le développement foliaire. Dans les céréales, il en résulte par exemple une prolongation du temps de stockages d'assimilas dans les grains qui se reflète par une nette augmentation des rendements et une meilleure qualité du grain.

Utilisation Arboriculture

Cerisiers
Dosage: 0.1% (1.6 l/ha) contre l'anthractnose, la moniliose et la criblure du cerisier. Premier traitement du début à la pleine floraison. Deuxième traitement au stade petit pois. Troisième traitement au plus tard 3 semaines avant la récolte.

Fruits à noyaux
Dosage: 0.1% (1.6 l/ha) contre la maladie criblée du prunier, la moniliose des fruits. Premier traitement début floraison. Deuxième traitement pleine fleur. Troisième traitement stade petit pois.

Utilisation Céréales

Orge
1.0 l/ha contre la rouille, le rhynchosporium (Rhynchosporium sp.), les maladies des feuilles, les taches brunes et l'oïdium. Le moment optimal pour l'application est au stade ouverture de la gaine foliaire jusqu'au début de l'épiaison (BBCH 49).

Riz, semis sur terrain sec
Dosage: 1.0 l/ha contre l'helminthosporiose du riz Pyriculariose du riz. Application au stade BBCH 25-55. Maximum 2 traitements avec un intervalle de 10-14 jours. Délai d'attente: 28 jours.

Seigle
Dosage: 1.0 l/ha contre la rouille brune (*Puccinia recondita*) et l'oïdium (*Erysiphe graminis*).

Triticale
Dosage: 1.0 l/ha contre le rhynchosporium (*Rhynchosporium sp.*) et les taches des feuilles. Application au stade BBCH 37-51. Maximum 1 traitement.

Utilisation Cultures de baies

Espèces de Ribes
Dosage: 0.1% (1 l/ha) contre l'oïdium des ribes et colletotrichum (sans josta). Dès le début de l'attaque tous les 10 à 14 jours, au maximum 3 fois par année. La concentration indiquée du dosage se réfère au stade de la mise à fruits (50 à 90% des fruits présents), volume de haie 7500 m3/ha. Délai d'attente: 3 semaines.

Espèces de Rubus
Dosage: 0.1% (1 l/ha) contre la maladie des rameaux. 3 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade ≪début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes≫; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade ≪début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes≫; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Délai d'attente: 3 semaines.

Fraises
Dosage: 0.1% (1 l/ha) contre l'oïdium du fraisier. Effet partiel: Pourriture grise (botrytis). 3 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives. Traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Le dosage indiqué se réfère aux stades pleine floraison et au début de la coloration rouge des fruits, 4 plants par m2. Délai d'attente: 2 semaines.

Utilisation Cultures maraîchères

Ail
Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Asperges
Dosage: 1.0-1.5 l/ha (0.1%) contre la rouille, les brûlures des feuilles et le mildiou 3 traitements au maximum. Premier traitement dès mi-juillet en cas de danger d'attaque. Appliquer Amistar tous les 14 jours.

Betteraves à salade
Dosage: 1.0 l/ha contre la cercosporiose, la ramulariose et l'oïdium. Application dès le stade BBCH 12. Au maximum 2 traitements à intervalle de 14-21 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Bettes
Dosage: 1.0 l/ha contre la cercosporiose et la ramulariose. Maximum 3 applications. Traitement préventif en cas de danger d'attaque. Délai d'attente: 3 semaines. Eviter toute dérive (danger de dégâts sur les autres cultures).

Brocoli
Dosage : 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, oïdium des crucifères, rouille blanche, taches annulaires du chou, effet partiel: pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 3 traitements.

Carottes
Dosage: 1.0 l/ha contre l'alternariose. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximun 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Céleri
Dosage: 1.0 l/ha contre la septoriose. Traitement préventif en cas de danger d'attaque. Appliquer Amistar tous les 8 à 14 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Chicorée
Dosage: 1.0 l/ha contre l'oïdium des Asteraceae et la cladosporiose. Délai d'attente: 2 semaines. Application: à partir du début de l'attaque.

Chou de Bruxelles
Dosage: 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, oïdium des crucifères, rouille blanche, taches annulaires du chou. Effet partiel: pourriture grise (*Botrytis cinerea*).

Délai d'attente: 2 semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 3 traitements.

Choux à feuilles
Dosage: 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, oïdium des crucifères, rouille blanche, taches annulaires du chou, effet partiel: pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 3 traitements.

Choux fleurs (chou-fleur, romanesco, brocolis)
Dosage: 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, oïdium des crucifères, rouille blanche, taches annulaires du chou, effet partiel: pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 3 traitements.

Choux pommés (chou blanc, chou rouge, chou frisé)
Dosage: 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, oïdium des crucifères, rouille blanche, taches annulaires du chou, effet partiel: pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 3 traitements.

Ciboulette
Dosage: 1.0 l/ha contre l'alternariose, premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 14 jours. Délai d'attente: 2 Semaines, maximum 3 traitements.

Colrave
Dosage: 1.0 l/ha contre *Alternaria spp*. Délai d'attente: 2 Semaines, maximum 3 traitements. Application: à partir du début de l'attaque.

Concombres
(Uniquement sous serre) Dosage: 1.0 l/ha contre l'oïdium et le mildiou des cucurbitacées.
Dosage: 0.8 l/ha contre l'anthracnose. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 jours.

Courges à peau comestible
(Uniquement sous serre) Dosage: 1.0 l/ha contre l'oïdium et le mildiou des cucurbitacées.
Dosage: 0.8 l/ha contre l'anthracnose. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 jours.

Cucurbitacées
Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou des cucurbitacées. Premier traitement dés le début de l'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 2 applications. Délai d'attente: 3 semaines.

Echalottes
Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Fenouil
Dosage: 1.0 l/ha contre la cercosporiose, ramulariose et le mildiou. Maximum 3 applications. Traitement préventif en cas de danger d'attaque. Délai d'attente: 1 semaine.

Fève
Dosage : 1.0 l/ha contre le mildiou, application dès le stade BBCH 21, puis répéter à intervalle de 10 à 14 jours. 2 traitements au maximum. Délai d'attente: 2 semaines. **Plein air:** 1.0 l/ha contre la maladie des taches brunes, traitement au stade BBCH 60-69. 1 traitement par an au maximum. 1.0 l/ha contre l'anthracnose, la rouille et la sclérotiniose, traitement à partir du stade BBCH 21 et répéter à intervalles de 10-14 jours. 2 traitements au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Haricots écossés
Dosage: 1.0 l/ha contre botrytis, les taches foliaires, le mildiou et la sclerotiniose. Première application en cas de danger d'attaque dès le stade BBCH 21, puis répéter à intervalle de 10 à 14 jours; 3 répétitions au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Haricots non écossés
Dosage: 1.0 l/ha contre botrytis, les taches foliaires, le mildiou et la sclerotiniose. Première application en cas de danger d'attaque, puis répéter à intervalle de 7 à 10 jours; 3 répétitions au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Lentilles
Dosage: 1.0 l/ha contre l'anthracnose de la lentille, le mildiou de la lentille et la pourriture grise (Botrytis cinerea). Application dès le stade BBCH 30. Au maximum 2 traitements à intervalle de 8-12 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Mâche, rampon
Plein air: 1.0 l/ha contre le rhizoctone. Application dès le stade BBCH 13, puis répéter à intervalle de 8 à 12 jours; 3 répétitions au maximum. Délai d'attente: 2 semaines. **Sous serre:** 1.0 l/ha contre le rhizoctone. Application jusqu'à 14 jours après le semis, 1 traitement au maximum.

Melons
(Uniquement sous serre) Dosage: 1.0 l/ha contre l'oïdium et le mildiou des cucurbitacées.
Dosage: 0.8 l/ha contre l'anthracnose. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 jours.

Oignons
Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Persil
Dosage: 1.0 l/ha (0.1%) contre la septoriose. Traitement au plus tard 3 semaines après la coupe. Maximum 3 applications.

Poireaux
Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou du poireau (*Phytophthora spp.*), les taches pourpres (*Alternaria porri*). Maximum 3 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Pois chiche
Dosage: 1.0 l/ha contre le Botrytis et les taches foliaires. 2 traitements au maximum à intervalle de 8-12 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Pois écossés
Dosage: 1.0 l/ha contre le Botrytis, les taches foliaires et partiellement contre le mildiou. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Pois non écossés
En plein air. Dosage: 1.0 l/ha contre l'anthracnose du pois, le mildiou, l'oïdium, la pourriture grise (Botrytis cinerea), les rouilles du pois et la sclérotiniose. Première application en cas de danger d'attaque dès le stade BBCH 30, puis répéter à intervalle de 10 à 14 jours; 3 répétitions au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Radis
Dosage: 1.0 l/ha (0.1%) contre l'alternariose, l'oïdium et la rouille. Application au stade BBCH 10 (cotylédons). Délai d'attente: 14 jours.

Radis long
Dosage: 1.0 l/ha (0.1%) contre l'alternariose, l'oïdium et la rouille. Application au stade BBCH 10 (cotylédons). Délai d'attente: 14 jours.

Raifort
Dosage: 1.0 l/ha (0.1%) contre l'alternariose, l'oïdium et la rouille. Application au stade BBCH 10 (cotylédons). Délai d'attente: 14 jours.

Raves de Brassica rapa et B. napus
Dosage: 1.0 l/ha contre l'alternariose. Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque.

Roquette
Dosage: 1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles, mildiou des crucifères, effet partiel : pourriture grise (Botrytis cinerea). Délai d'attente: 2 Semaines. Application: à partir du début de l'attaque. Maximum 2 traitements.

Salades Asia (Brassicaceae)
1.0 l/ha contre les maladies fongiques des feuilles. Application dès le stade BBCH 13. Délai d'attente: 7 jours.

Salades (Asteraceae)
Dosage: 1.0 l/ha contre le mildiou, les brûlures des tiges et partiellement contre le botrytis. Application: au début de l'attaque. Maximum 2 applications. Délai d'attente: 2 semaines.

Tomates
Dosage: 1.0 l/ha contre l'oïdium, le mildiou et l'alternariose. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Maximum 3 applications. Délai d'attente: 3 jours.

Utilisation Cultures ornementales

Chardons bleus
Dosage: 0.1% (1.0 l/ha) contre le charbon (*Entyloma eryngi*). 2 à 3 traitements en cas de danger d'attaque toutes les 2 semaines. Maximum 3 applications par saison.

Chrysanthèmes
Dosage: 0.1% (1.0 l/ha) contre l'oïdium, la rouille et partiellement le botrytis. Traitements en cas de danger d'attaque tous les 8 à 10 jours. 4 traitements au maximum par saison.

Gazons d'ornement et terrains de sport
Dosage: 0.1% contre les principales maladies des gazons et terrains de sport. 4 traitements au maximum par année.

Liliacées
Dosage: 0.1% (1.0 l/ha) contre l'oïdium, la rouille et partiellement le botrytis. Traitements en cas de danger d'attaque tous les 8 à 10 jours. 4 traitements au maximum par saison.

Oeillets
Dosage: 0.1% (1.0 l/ha) contre l'oïdium, la rouille et partiellement le botrytis. Traitements en cas de danger d'attaque tous les 8 à 10 jours. 4 traitements au maximum par saison.

Rosiers
Dosage: 0.1% (1.0 l/ha) contre l'oïdium, la rouille et partiellement le botrytis. Traitements en cas de danger d'attaque tous les 8 à 10 jours. 4 traitements au maximum par saison.

Utilisation Grandes cultures

Colza
Dosage: 1.0 l/ha BBCH 61-65 avec 10 à 50% des fleurs ouvertes contre la sclérotiniose du colza (*Sclerotinia sclerotiorum*).

Houblon
Dosage: 0.1% contre le mildiou et l'oïdium. 4 traitements au maximum. Attention: risque de résistance! Utiliser produit en alternance avec des produits des autres groupes de substances actives. Délai d'attente: 4 semaines.

Lupin
0.8 l/ha contre l'Anthracnose du lupin. Délai d'attente: 42 jours. Au maximum 2 traitements en l'espace de 14 jours. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Pois protéagineux
Dosage: 1.0 l/ha contre le Botrytis, les taches foliaires et partiellement contre le mildiou. Premier traitement en cas de danger d'attaque avec répétitions à intervalle de 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Pommes de terre (plantons et consommation)
Dosage: 0.75 l/ha en mélange avec 2.5 l/ha de Leimay contre le mildiou et l'alternariose. 3 traitements au maximum en cas de risque d'attaque au moment du développement maximum de la masse foliaire, avec répétitions tous les 7 à 10 jours. Délai d'attente: 2 semaines et 1 semaine pour les pommes de terre précoces.

Tabac
Dosage: 1.0 l/ha contre le rhizoctone. Application dès le stade BBCH 33, puis répéter à intervalle de 7 à 10 jours; 2 répétitions au maximum. Délai d'attente: 2 semaines. Attention: risque de résistances! Utiliser le produit en alternance avec des produits des autres groupes de substances actives.

Restrictions

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m en arboriculture et houblon et de 6 m dans toutes les autres cultures par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Ail, échalote, oignon, Baby-Leaf

(Chenopodiaceae), bette, chou de Bruxelles, choux (développement de l'inflorescence), choux à feuilles, choux pommés, ciboulette, colrave, rave de Brassica rapa et B. napus, fenouil bulbeux, persil, poireaux, abricotier, pêcher / nectarine, prunier (pruneau/prune), cerisier et houblon: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG en houblon. Plantes ornementales: SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Ne pas appliquer l'Amistar sur des arbres fruitiers à cause de la sensibilité de certaines variétés (pommes, poires). Eviter toute dissémination d'Amistar, des traces peuvent déjà entraîner des dégâts. Prudence en culture maraîchère: Amistar peut entraîner des dégâts dans une culture pour laquelle il n'est pas homologué. De plus il ne faut l'appliquer que sur une végétation sèche. Dans les cultures sous verre: Appliquer Amistar toujours seul ; ne pas le mélanger à d'autres produits. Ne pas traiter en hiver de novembre à mars. Faire le premier traitement au plus tôt 3 semaines après le repiquage. Il faut que les conditions permettent un ressuyage rapide des parcelles traitées. Pas de traitement par des conditions froides ou une humidité relative de l'air élevée, en particulier si la ventilation est mauvaise. Dans les plantes ornementales: il est vivement conseillé d'effectuer un test d'application avant une utilisation sur une grande surface étant donné la diversité des espèces et des cultures. Dès l'ouverture des boutons, certaines plantes ornementales sont particulièrement sensibles.

Miscibilité

Le produit est miscible avec nos insecticides et fongicides recommandés ainsi qu'avec nos raccourcisseurs de tige. Pour les légumes comme les salades et les tomates ainsi que pour les fruits à noyau et les baies, vérifier au préalable la compatibilité des variétés, la technique d'application et le mélange. Respecter les conditions des partenaires de mélange ! Le produit n'est pas miscible avec les produits à formulation EC.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas influencée par des précipitations survenant plus de 2 à 3 heures après le traitement. Amistar se caractérise par une très bonne résistance au lessivage.

Important à savoir

Le dosage pour les cultures de fruits à pépins se base sur un volume d'arbre de 10'000 m3/ha et une quantité d'eau de 1'600 l/ha. Certaines cultures sont très sensibles à Amistar. Des traces d'Amistar peuvent déjà entraîner des dégâts. Il faut éviter toute dispersion de bouille sur ces cultures. Après utilisation, laver soigneusement le matériel de pulvérisation.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Stockage

Stocker le produit à l'abri du gel, au frais et au sec. Bien refermer les emballages entamés. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments et des fourrages.

Restes et emballages vides

Ne pas réutiliser les emballages vides et les remettre non nettoyés au service de ramassage des ordures. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire

même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement
ATTENTION

Phrases H
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **EUH208** Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique.

Phrases P
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).
P102 À conserver hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.
P280s Porter des gants de protection.

GHS09

En cas d'urgence, intoxications
Numéro d'urgence 24h Tox Info Suisse: 145 (depuis l'étranger: +41 44 251 51 51).

Emballage
10 69 40 Emballage simple à 1 l
10 69 40 Carton à 12 x 1 l

Emballage
10 69 41 Emballage simple à 5 l
10 69 41 Carton à 4 x 5 l

Contact
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
http://www.staehler.ch